



## Procès-verbal N° 19 du Conseil communal de Vuarrens Mardi 10 mars 2026

**Bureau du Conseil :** Olivier Piot, Président, Alain Roy, Vice-président, Anne-Laure Zürcher, Scrutatrice, Ch. Vuillamoz, Scrutatrice.

**Secrétaire :** Gaetana Duvoisin

**Municipalité :** Cédric Charlet, Syndic, Patrick Vallotton, Vice-Syndic, Raphaël Pedrazzini, Municipal, Iwona Mas, Municipale, Myriam Gianotti, Municipale

**Conseil :** Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 32 / Excusés : 1 / Absents : 2 / Majorité : 17

	Sujets	Qui	Quoi / Comment	Décisions
1	1/ Bienvenue, appel et ordre du jour	O. Piot	<p>Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie Mme Jacqueline Schwab pour la rédaction du résumé de ce Conseil dans le but de rédiger le Vuarrens Infos.</p> <p>Il rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée.</p> <p><u>Excusé</u> : J. Wagnières - <u>Absents</u> : G. Buffat et M. Buffat.</p>	La séance est ouverte à 20h00.
2	2/ Adoption du PV de la dernière séance	O. Piot C. Duvoisin	<p><u>Remarques</u> :</p> <p>C. Duvoisin a constaté une erreur au point 1 page 1 dernier paragraphe, qui est modifié comme suit :</p> <p>«En effet, il y a eu en enchainement de malencontreux malentendus. Pour rappel, une Commission <b>consultative avait été invitée à faire un rapport à l'intention de la Municipalité, une opération</b> qui avait été évoquée lors du dernier Conseil.»</p> <p>De plus, il fait remarquer qu'il n'y a pas tous les procès-verbaux qui sont sur le site internet. La Secrétaire lui répond que ceux-ci sont envoyés une fois signés directement au Greffe pour faire le nécessaire.</p> <p><b>Le PV modifié est accepté à l'unanimité.</b></p>	Le PV modifié du 9 décembre 2025 est adopté.
3	3/ Communication du Conseil	O. Piot	<p><u>Le tableau des points ouverts</u></p> <p>Le tableau des points ouverts n'a pas été envoyé, le Président rend attentif que deux points encore ouverts devraient être réglés avant la fin de cette législature : le tableau annexe au règlement du personnel et le postulat de L. Ciocca dénomination de la Grande salle.</p> <p>Les autres points se sont des délais indéterminés, qui sont en cours ou qui seront finalisé lors de la prochaine législature.</p>	

### Election communale 2026

Le Président tient à féliciter les élus et donne à l'assemblée quelques petites statistiques au niveau du village :

- Participation pour l'élection à la Municipalité : 55,71%
- Participation pour le Conseil communal 48,22%
- Participation pour le Conseil d'Etat 57,85%
- Participation pour la Votation fédérale 64,64%

Une différence pouvant atteindre plus de 16% est observée entre l'élection du Conseil communal et la Votation fédérale, et d'un peu moins de 9% entre l'élection Municipale et la Votation fédérale. Cela peut s'expliquer par une participation plus faible des personnes étrangères, qui ont pourtant la possibilité de voter uniquement lors des scrutins communaux. Plus généralement, l'intérêt pour les élections communales semble moindre que pour les scrutins cantonaux et, surtout, fédéraux. Il existe donc un potentiel de voix et un intérêt supplémentaire à mobiliser lors des scrutins communaux.

Il tient également à remercier l'ensemble du bureau du Conseil pour le dépouillement de dimanche. Un merci particulier à Gaetana Duvoisin et Alain Roy pour les nombreuses heures consacrées à la préparation, ainsi qu'aux différents tests réalisés avec le nouveau système Suissevote, en lien avec le scanner récemment acquis. Celui-ci a en effet nécessité un important travail de paramétrage et de prise en main.

Il remercie donc à toute l'équipe pour leur pragmatisme, leur excellente collaboration, enrichie par leur expérience, leur bon sens et leur convivialité. Grâce à cet engagement collectif, ils ont pu clôturer l'ensemble des scrutins dans le système informatique cantonal Votelec à 13h15, avec une publication des résultats sur la place du village à 13h45. La Commune figure ainsi parmi les vingt premières Communes du Canton à avoir terminé.

Il regrette toutefois un peu l'époque où la proclamation des résultats était attendue par une plus large part de la population. Cette fois-ci, une quinzaine de personnes seulement étaient présentes. Les temps changent. Il faut toutefois reconnaître qu'un horaire précis ne pouvait pas être annoncé. Il y a cinq ans, le dépouillement s'était terminé à 21h00. Le Président a croisé d'autres Présidents de Commune à la préfecture en fin de journée, qui venaient seulement de terminer, ayant rencontré diverses difficultés.

Concernant le deuxième tour de l'élection à la Municipalité, qui aura lieu le dimanche 29 mars 2026, il souhaite bonne chance aux deux candidats, Iwona Mas et Nicolas Maire. Il faut s'en réjouir, car certaines Communes ne disposent pas d'un nombre suffisant de candidats pour pourvoir l'ensemble des sièges.

Il n'y aura en revanche pas de deuxième tour pour le Conseil communal. Les deux sièges vacants destinés aux derniers suppléants ont été attribués, avec l'accord du Canton. L'ordre a été déterminé par tirage au sort : Roberto Pellegrino occupera le 46<sup>ème</sup> siège et Ivan Delaloye le 47<sup>ème</sup>.

L'assermentation par le Préfet aura lieu le jeudi 28 mai 2026 à 18h30 à la Grande salle. Un courrier de convocation sera envoyé en temps voulu.

En ce qui concerne l'assemblée générale extraordinaire de l'EFAJE qui aura lieu le 12 mars 2026, aucun délégué du Conseil ne peut s'y rendre, un membre de la Municipalité sera présent. Il rappelle à l'assemblée qu'il est important de s'organiser en amont afin de pouvoir y prendre part.

4	4/ Préavis Municipal 2026/01 relatif à la modification des statuts de l'ASIRE et ses annexes	<p><b>C. Duvoisin</b></p>	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion :</u>          Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et des finances, à la majorité de ses membres, recommande au Conseil communal d'approuver le préavis tel que présenté validant ainsi la modification de l'article 30 des statuts l'ASIRE.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : Claude Duvoisin</p>	
		<p><b>L. Ciocca</b></p>	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion (Rapport minoritaire).</p> <p><u>Conclusion :</u>          Au vu de ce qui précède, une minorité de la commission de gestion et des finances, recommande au Conseil communal de refuser le préavis 2026/01 tel que présenté, refusant ainsi la modification de l'article 30 des statuts de l'ASIRE.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : Luc Ciocca</p>	
5		<p><b>O. Piot</b></p>	<p>Le Président rappelle que ce préavis avait été retiré lors du dernier Conseil de décembre 2025 par la Municipalité, la Commission de gestion et des finances qui avait été désignée, n'ayant pas pu statuer correctement, suite à un malentendu. Ces statuts ont été adoptés par la majorité des Communes lors de l'assemblée de l'ASIRE, la majorité des Conseils communaux devaient également se prononcer par le biais d'un préavis, le délai était fixé pour fin 2025. La Préfecture a remis à l'ordre le Président à ce sujet.</p>	
		<p><b>C. Charlet</b></p>	<p>C. Charlet informe qu'il n'y a pas d'école à Vuarrens, mais qu'un grand nombre d'élèves y résident, ce qui entraîne une rétribution importante. Lorsque ces élèves auront grandi, la péréquation diminuera. La balance devrait alors s'équilibrer par rapport à la péréquation, ce qui réduira également la contribution versée à l'ASIRE.</p>	
		<p><b>L. Cotti Brisebois</b></p>	<p>L. Cotti Brisebois précise que les frais des patrouilleurs sont pris en charge par l'ASIRE, à l'exception de ceux du patrouilleur de Vuarrenge, qui sont assumés par la Commune.</p>	
		<p><b>C. Duvoisin</b></p>	<p>C. Duvoisin demande quelle sont les frais que la Commune paie pour l'ASIRE, hormis le patrouilleur de Vuarrenge.</p>	
		<p><b>C. Charlet</b></p>	<p>C. Charlet répond qu'il n'y pas d'autre frais, hormis les frais en fonction du nombre d'habitants.</p>	
		<p><b>S. Buffat</b></p>	<p>S. Buffat demande si d'autres Communes au sein de l'ASIRE ont accepté ces statuts.</p>	
		<p><b>O. Piot</b></p>	<p>Le Président sait que peut être certaines Communes n'ont pas accepté ces statuts, mais que la majorité a accepté.</p>	
		<p><b>L. Ciocca</b></p>	<p>L. Ciocca informe qu'il pourrait y avoir, pour la Commune, d'autres frais à avancer en plus de ceux liés au patrouilleur de Vuarrenge, lesquels ne sont pas prévus dans le budget. Ce qui le préoccupe également est l'incertitude de cette situation à long terme, notamment en ce qui concerne la péréquation. Il a le sentiment d'être placé devant le fait accompli.</p>	

6		O. Piot	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p><b>Le préavis 2026/01 est refusé avec 15 non, 14 oui et 2 abstentions.</b></p>	<p><b>Le préavis 2026/01 relatif à la modification des statuts de l'ASIRE et ses annexes est refusé</b></p>
7	5/ Communications de la Municipalité	<p>C. Charlet</p> <p>O. Piot</p> <p>C. Charlet</p>	<p>C. Charlet remercie le Bureau du conseil pour le dépouillement de ce dimanche.</p> <p><u>Administration</u> La mise en place du logiciel est en cours pour la Bourse et le Contrôle des habitants. La formation est en cours. La migration des données sur le nouveau logiciel sera effectuée du 20 au 30 mars 2026.</p> <p>Le Président demande ce qui en est pour la documentation du Conseil communal.</p> <p>C. Charlet répond que pour le moment rien ne change. L'année prochaine avec la mise en place de MCH2, la Municipalité va s'attaquer à la partie gestion de la documentation pour la Municipalité et le Bureau du conseil.</p> <p><u>Ressources humaines</u> Le cahier des charges de l'administration est rédigé et sera présenté au prochain Conseil du mois de juin 2026.</p>	
8		P. Vallotton	<p><u>Bâtiments</u> Le plan de fermeture des portes sera mis en place dès demain.</p> <p><u>Ancienne forge</u> : Les travaux intérieurs sont partiellement terminés. Les impacts de la phase provisoire hivernale ont été limités grâce à la météo. Les travaux d'isolation périphérique reprendront à partir du 16 mars 2026.</p> <p><u>Eglise</u> La Municipalité a reçu le rapport de rénovation, il manque encore deux à trois éléments afin de le compléter.</p> <p><u>Restaurant Lion d'Or</u> Les travaux se poursuivent.</p> <p><u>Grande Salle</u> Une main courante a été installée mais pas sur le bon escalier demandé, mais elle sera également posée sur le bon escalier. Le câble HDMI du beamer a été remplacé.</p> <p><u>Collège</u> Le remplacement du chauffage de l'annexe au Collège ne nécessite pas de mise à l'enquête publique, les travaux sont prévus cet automne. Si tout se déroule bien, dès cet hiver le chauffage sera changé au Collège et éventuellement à La Place.</p>	

9		<b>M. Gianotti</b>	<p><u>Route</u></p> <p>Une rencontre avec la DGMR a eu lieu à la fin du mois de février afin d'intégrer le projet du trottoir à la route d'Echallens avec leurs travaux. Une mise à l'enquête unique est ainsi prévue, ce qui permettra de bénéficier d'éventuels rabais. Les travaux devraient donc être réalisés simultanément au cours de l'année 2027.</p> <p>Concernant la sécurisation des routes, la rencontre organisée avec la Voyère a permis de remettre la main sur ce dossier. Malgré de nombreuses relances, celui-ci avait en effet été égaré par le Canton. Il a désormais été transmis à deux bureaux pour analyse et approbation. Le dossier devrait être débloqué au cours du printemps afin de pouvoir être traité et faire avancer le projet au sein de la Municipalité.</p> <p>Les tags sur le pont ont été effacés suite à la remarque du dernier Conseil.</p>	
10		<b>R. Pedrazzini</b>	<p>Le résultat des analyses de l'eau a été publié sur le pilier public et sur le site internet, on y trouve également des informations sur le travail de l'AIAE.</p> <p>Le système d'écoute a permis d'identifier deux fuites en début d'année dont une dans la chambre de distribution.</p>	
11		<b>I. Mas</b>	<p>Les diverses activités de la Municipalité sont énumérées, ainsi que les prochaines à venir.</p>	
12	<b>6/ Propositions individuelles</b>	<p><b>N. Bridel</b></p> <p><b>P. Vallotton</b></p> <p><b>H. Gerber</b></p> <p><b>P. Vallotton</b></p> <p><b>N. Maire</b></p> <p><b>C. Charlet</b></p>	<p>Nadia Bridel demande s'il serait possible de poser la question à la DGMR afin de savoir si les travaux de la route d'Échallens pourraient être réalisés en même temps que ceux du trottoir, ainsi que ceux prévus par leurs services, afin de bénéficier d'éventuelles économies.</p> <p>La Municipalité indique que cette possibilité n'avait pas été envisagée, les calendriers n'étant pas forcément les mêmes et la DGMR signant des contrats globaux pour l'ensemble de ses chantiers. Elle précise toutefois qu'elle se renseignera auprès de la DGMR.</p> <p>H. Gerber revient sur le sujet de l'éclairage public et propose d'instaurer un allumage nocturne, en particulier à cause des récentes fuites d'eau, qui n'ont pas pu être correctement détectées par les employés communaux. Il estime que l'extinction des lumières ne permet pas réellement de réaliser des économies.</p> <p>La Municipalité prend note de la proposition et rappelle que l'extinction de l'éclairage a permis de réduire les coûts, passant de CHF 9'000.00 à CHF 3'000.00, soit une économie de 60 %. En cas de problème, elle propose de faire l'acquisition d'un éclairage ponctuel pour les cas particuliers (dont celui évoqué). Elle encourage également les personnes ayant des remarques à envoyer des mails pour en faire part, afin que celles-ci soient prises en considération.</p> <p>N. Maire remarque que, suite à de nombreuses nouvelles constructions dans le village, des problèmes de circulation se posent pour les tracteurs, qui ne peuvent plus passer sur certains chemins. Il s'interroge sur l'existence éventuelle d'une réglementation à ce sujet.</p> <p>C. Charlet indique que les remarques ont déjà été adressées aux constructeurs. La Municipalité tente de suivre la situation, ce qui n'est pas simple, mais elle reste attentive et fera de son mieux.</p>	

<b>D. Bornick</b>	D. Bornick demande si le parking de l'église pourrait être libéré les dimanches lors des cultes ou célébrations, car il est souvent complet et les visiteurs doivent tourner plusieurs fois dans le village pour trouver une place. Elle précise que ces cultes débutent en fin d'après-midi et que, bien que le parking du restaurant fermé soit disponible, il n'offre pas suffisamment de places.
<b>P. Vallotton</b>	La Municipalité prend note de cette demande, tout en précisant que la gestion du parking n'est pas simple, mais qu'elle va y réfléchir.
<b>P. Ferrari</b>	P. Ferrari signale qu'il serait possible d'utiliser quelques places sur la montée du «Motty», mais que ce n'est pas facile à aménager. Il ajoute que, lors des cultes et des enterrements, un dispositif de gestion du parking est mis en place.
<b>H. Gerber</b>	H. Gerber demande qu'un rapport soit établi concernant le Triage pour comprendre ce qui se passe.
<b>M. Gianotti</b>	La Municipalité a pris note et fera le nécessaire pour le prochain Conseil.
<b>H. Gerber</b>	H. Gerber constate que les billons qui ont été placés dans le village afin d'empêcher le stationnement anarchique des véhicules d'un habitant qui se gare n'importe où avec ces véhicules, empêche la recherche de stationnements pour les autres. Il suggère d'envisager des amendes, même si la gestion reste compliquée.
<b>C. Charlet</b>	La Municipalité informe qu'il n'y a pas de règlement communal pour le parking.
<b>L. Ciocca</b>	L. Ciocca revient sur la remarque de N. Maire, et se demande si la gendarmerie de proximité pourrait passer dans le village afin de surveiller le stationnement des véhicules de chantier.
<b>P. Vallotton</b>	Cette remarque est notée par la Municipalité.
<b>N. Maire</b>	N. Maire demande des nouvelles de l'enquête concernant l'Eglise orthodoxe.
<b>I. Mas</b>	I. Mas répond que le Canton refuse de protéger les arbres sur place, la CAMAC a rendu sa synthèse positive. La Municipalité fait tout pour protéger ces arbres, le dossier est pour le moment en suspens, une rencontre aura lieu dans deux semaines.
<b>O. Piot</b>	O. Piot fait état des points suivants <ul style="list-style-type: none"> <li>• Félicitations à la société de Tir et à ses membres motivés qui rénovent entièrement, et bénévolement, l'intérieur du stand de tir. Pour rappel, ce stand est un bâtiment communal. Leur engagement nous évite peut-être de devoir présenter un préavis avec une demande de crédit. Un repas de soutien autour d'une choucroute a d'ailleurs été organisé avec succès afin de contribuer au financement.</li> <li>• Félicitations à l'AAV et à son président Patrick Vallotton, qui a su tenir en haleine les auditeurs de la radio suisse romande chaque jour pendant une semaine lors de l'émission des « Dicodeurs ». On sait désormais presque tout sur Vuarrens. Il paraît même que cela aurait joué un rôle décisif dans le refus de l'initiative de ce week-end sur la redevance de la SSR, mais cela reste bien sûr une rumeur.</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il demande de faire honneur aux différentes manifestations à venir. Parmi celles-ci, la soirée de la fanfare avec deux représentations ce week-end, le ramassage des œufs organisé par la Jeunesse, ainsi que les manifestations prévues par l'AAV à l'occasion de son 20<sup>e</sup> anniversaire</li> <li>• Plusieurs événements sont également organisés par la Commune. Il ne faut pas hésiter à consulter le Vuarrens Info ou le site internet communal pour en prendre connaissance.</li> <li>• Election à la Municipalité : 2<sup>ème</sup> tour le dimanche 29 mars 2026.</li> <li>• Election du Syndic : 1<sup>er</sup> tour le dimanche 26 avril 2026.</li> <li>• Election du Syndic : 2<sup>ème</sup> tour le dimanche 17 mai 2026.</li> <li>• Assermentation par le Préfet : le jeudi 28 mai 2026 à 18h30 à la Grande salle. Un courrier de convocation sera transmis.</li> <li>• Le prochain Conseil et le dernier de la législature est prévu le 9 juin 2026.</li> </ul> <p>L'apéro est ouvert et est prêt à accueillir les gens présent à l'assemblée.</p>	
13		O. Piot	Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt l'assemblée.	Fin du Conseil à 20h55

**PV adopté par le Conseil communal du mardi 09 juin 2026**

**Le Président**



Olivier Piot



**La Secrétaire**



Gaetana Duvoisin